

CHALLENGE DES PILOTES ET NAVIGATEURS DE L'ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE

2014

Article 1

L'Association Sportive Automobile ACO Perche Val de Loire organise le Challenge des Pilotes et Navigateurs dans les catégories suivantes :

- Pilotes de Rallyes
- Navigateurs de Rallye
- Pilotes de Courses de Côtes et Slaloms

L'inscription est automatique dès la première participation.

Ce Challenge est exclusivement réservé aux licenciés de l'ASA ACO Perche Val de Loire titulaires d'une licence en cours de validité.

Article 2

Toute participation à une épreuve automobile inscrite au calendrier de l'ASA ACO Perche Val de Loire donnera droit à une attribution de points selon le barème suivant :

- Concurrent classé dans l'épreuve : 15
- Classement dans le groupe du 1^{er} au 5^{ème} : 5 4 3 2 1
- Classement dans la classe du 1^{er} au 10^{ème} : 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Article 3

L'attribution de points se fera sur cette base aussitôt l'épreuve terminée et de façon informatisée.

Article 4

Les classements provisoires de ces challenges seront publiés sur le site Internet de l'ASA ACO Perche Val de Loire (www.asapvl.com) au fur et à mesure du déroulement des épreuves.

Article 5

Il sera établi des classements finaux qui seront publiés sur le site Internet de l'ASA ACO Perche Val de Loire (www.asapvl.com). La remise des prix aura lieu le jour de l'Assemblée Générale de l'ASA ACO Perche Val de Loire. Seront récompensés les 3 premiers de chaque classement final.

Article 6

Tous les cas non prévus au présent règlement ainsi que les litiges éventuels seront étudiés par le Comité Directeur de l'ASA ACO Perche Val de Loire après avis du Responsable des Classements.